

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02026803

HAL Id: hceres-02026803

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026803>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la santé, du sport et du médicament

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Après la PACES, la deuxième et troisième années du diplôme de *Formation générale en sciences maïeutiques* sanctionne la formation initiale des études en vue du diplôme *d'Etat de Sage-femme*. Le cursus est organisé au sein de l'école de Sages-femmes du centre hospitalo-universitaire d'Amiens en treize unités d'enseignements (UE) théoriques, une UE clinique et une UE libre. Le numerus clausus est fixé à 35 étudiants.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

La PACES est organisée par l'UFR de médecine et l'UFR de pharmacie pour les enseignements communs, et en collaboration avec l'UFR d'odontologie de Reims, l'école de maïeutique du centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Amiens et l'institut de formation de masso-kinésithérapie (IFMK) du CHU d'Amiens pour les enseignements spécifiques. L'information donnée aux étudiants est satisfaisante.

Les cours magistraux (CM : cinq demi-journées) sont donnés dans deux amphis et deux salles, tous raccordés sur le plan audio-visuel. Les *podcast* des CM sont disponibles sur une plate-forme numérique. Les enseignements dirigés sont donnés par groupes de 100 ou de 400 pour les unités d'enseignement (UE) du tronc commun.

L'organisation est classique ; les deux semestres sont équilibrés en termes de volume horaire, et le rapport TD/CM est satisfaisant.

Concernant les épreuves du concours : les étudiants sont répartis sur plusieurs amphis et salles : huit à dix. En regard des risques de recours, cette dispersion constitue une faiblesse.

Les débouchés offerts à l'issue de la PACES en cas d'échec au concours sont peu développés dans le dossier.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un tutorat a été mis en place, dont peut bénéficier tout étudiant sur inscription. Les étudiants par groupes de cinquante sont accompagnés par un binôme de tuteurs (conseils, organisation de « colles » et d'un concours blanc par semestre). Le tutorat PACES organise, depuis 2015, avec les enseignants, un stage de pré-rentrée d'une semaine (dernière semaine d'août) ouvert aux étudiants primo entrants.

Ces dispositifs sont satisfaisants. La prise en charge des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon n'est pas renseignée. En revanche, un programme « cordées de la réussite » a été mis en place afin de permettre aux lycéens notamment les plus défavorisés d'accéder aux études de santé.

Concernant les dispositifs de réorientation des étudiants à la fin du semestre 1, une présentation des différentes possibilités de passerelles est effectuée début janvier par les doyens et responsables de licence. Les étudiants « collés » primo entrants peuvent faire le choix d'un redoublement en PACES ou de s'inscrire dans une autre formation de l'UPJV. Il n'y a pas d'indication sur le nombre d'étudiants qui se seraient réinscrits en PACES après avoir été réorientés et acquis le nombre requis de European credits transfer system (ECTS).

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>On note une augmentation globale des effectifs depuis 2012 (1288 inscrits) pour arriver à 1577 inscrits pour l'année 2015-16. Le taux d'obtention des 60 crédits a augmenté depuis 2010 (20 %) pour atteindre 29 % en 2015. Le taux de réussite à un concours est stable, autour de 35 %. Le nombre de redoublants est autour de 400 depuis 2014 ce qui représente environ 26 % des inscrits Les résultats des étudiants qui ont fait le choix de s'inscrire dans plusieurs filières ne sont pas analysés. Les résultats selon le bac d'origine et la mention ne sont pas données globalement, mais pour chacune des filières.</p>
Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES
<p>Pour la filière <i>Médecine</i>: le taux de réussite augmente selon la série du bac (presque exclusivement la série S) et la mention obtenue au Bac S (on peut distinguer deux groupes : les mentions « Passable -Assez bien », et les mentions « Bien-Très bien », avec un taux de réussite doublé par rapport au premier groupe). Si on considère l'évolution depuis 2010, la répartition des étudiants ayant réussi, en fonction de la mention au bac, est relativement stable Le taux de réussite des redoublants augmente depuis 2010 pour se stabiliser autour de 50 % depuis 2012 (53 % en 2015). Le nombre des étudiants hors Union européenne représente environ 5 % des reçus pour la filière médecine, et 8 % pour la filière <i>Pharmacie</i> (il n'y en a quasiment pas pour les filières <i>Dentaire</i> et <i>Maïeutique</i>). Les données en distinguant le cas des étudiants n'ayant présenté qu'un seul des concours et celui des étudiants qui se sont présentés à plusieurs concours, ne sont pas disponible.</p>
Pilotage de la PACES
<p>L'équipe pédagogique est composée de Professeur des universités - praticien hospitalier (PU-PH) et de maître de conférences des universités - praticien hospitalier (MCU-PH) originaires de l'UFR de médecine (au nombre respectif de quinze et onze), ainsi que de Professeurs des universités (PU) et de Maître de conférences des universités (MCU) originaires de l'UFR de pharmacie (au nombre respectif de sept et quatorze), auxquels s'ajoutent six praticiens hospitaliers et professionnels, et deux PU-PH de l'UFR d'odontologie. La taille et la qualité de l'équipe pédagogique sont satisfaisantes. La plupart des UE sont coordonnées par deux responsables enseignants, l'un de l'UFR de médecine, l'autre de l'UFR de pharmacie. Les responsables des UE sont désignés pour faire partie du jury de PACES qui a lieu à la fin de chaque semestre. Il existe un conseil de perfectionnement, qui se réunit deux fois par an au minimum pour assurer le suivi et l'évolution du contenu pédagogique et de l'organisation de la PACES. L'auto-évaluation de la PACES n'a pas été réalisée jusqu'en 2015. Depuis la rentrée 2015-2016, une évaluation des enseignements et de l'organisation de la PACES, est réalisée par le Service Universitaire de Pédagogie.</p>

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
<p>La formation est organisée sur deux ans avec semestrialisation et comprend un enseignement classique des <i>Grands systèmes et appareils</i> (389 heures), la <i>Gynécologie-obstétrique</i> (198 heures), la <i>Pédiatrie</i> (102 heures) et les <i>Sciences humaines et sociales</i> (95 heures). Les enseignements sont ventilés en cours magistraux, 664 heures ; travaux dirigés et travaux pratiques, 120 heures ; attestation de formation aux soins d'urgence, 21 heures. L'implication des cliniciens dans la formation théorique est insuffisante et les objectifs attendus non explicités. La mutualisation des cours est actuellement non faite, hormis via les enseignants médicaux du centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Amiens. Les stages sont effectués dans des services de soins généraux et des services d'obstétrique pendant onze semaines en deuxième année et vingt-quatre semaines en troisième année (1050 heures au total). Le suivi est réalisé à l'aide d'un carnet de stages et la validation par les professionnels référents de stages. Ce dispositif est classique et adapté à la formation initiale dans la filière <i>Maïeutique</i>. Il s'agit d'un parcours unique, les dispositifs de passerelles entrantes (deux étudiants) et sortantes ne sont pas renseignés. L'acquisition de compétences complémentaires n'est pas proposée aux étudiants, le certificat informatique et internet, obligatoire étant en programmation.</p>

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les informations données aux étudiants sur le contenu et l'organisation de la formation théorique et pratique sont complètes et détaillées, mais les objectifs attendus ne sont pas explicites.</p> <p>Il existe un accompagnement individuel par une sage-femme enseignante avec un ratio d'une Sage-femme enseignante pour vingt-trois étudiants, ce qui est adapté à un encadrement individuel.</p> <p>En cas de difficulté, les étudiants sont orientés vers le bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle dont les modalités de fonctionnement ne sont pas détaillées. Ces informations seraient souhaitables car six étudiants parmi 142 (4 %) ont quitté l'école en cours de formation.</p> <p>La mobilité est possible lors des stages sur la base du volontariat ; il existe un projet non formalisé pour un semestre de formation théorique à l'étranger.</p> <p>Les informations et l'accompagnement individuel des étudiants sont des points forts. En revanche la réorientation et l'ouverture sur l'international sont à peine ébauchées.</p>
Pilotage de la formation
<p>Le pilotage est assuré par le conseil technique qui comprend : le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) (président), le directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) de médecine (vice-président), le directeur du centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Amiens, un étudiant élu de chaque année de formation. Le directeur technique de l'école de Sages-femmes n'est pas membre de cette instance, ce qui est regrettable.</p> <p>L'intégration de la formation au sein de l'université est insuffisante</p> <p>Les moyens administratifs ne sont pas renseignés. Le conseil de perfectionnement n'est pas renseigné.</p> <p>La composition des jurys est proposée par la direction de l'école au directeur de l'UFR. La composition des jurys n'est pas détaillée dans le dossier.</p> <p>L'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants ont lieu lors de quatre réunions annuelles sous la forme d'échanges non formalisés. Il n'apparaît pas d'autoévaluation de la formation au niveau des instances de direction de l'établissement. L'évaluation de la formation est donc insuffisante.</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Les effectifs des deuxième et troisième années sont stables et compris entre 35 et 38 étudiants.</p> <p>Le bilan des effectifs et du suivi des étudiants est détaillé. 96 % des étudiants diplômés de troisième année s'inscrivent en master de <i>Maïeutique</i>. Ce taux est stable sur les cinq dernières années. Les suspensions ou réorientations ont concernés six étudiants sur 142 : réorientation vers d'autres filières (<i>Médecine, Diététique, Puériculture, Génie civil</i>), ou suspension pour raison personnelle. Il n'est pas possible d'après le dossier de préciser le taux de redoublement en deuxième année de licence L2 et troisième année de licence L3</p> <p>Les effectifs précis de suspension ou réorientation sont chiffrés mais les motifs et les modalités d'accompagnement ne sont pas renseignés, ce que l'on peut regretter.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Un programme théorique et pratique adapté à la formation
- Un accompagnement individuel.
- Un taux de réussite excellent.

Points faibles :

- Une participation insuffisante des gynécologues-obstétriciens à l'enseignement et au pilotage
- Une absence de dispositif formalisé d'évaluation de la formation.
- Une absence de parcours alternatifs et de possibilité d'acquisition de compétences complémentaires et d'ouverture à l'international.

Avis global et recommandations :

La formation met en place un dispositif adapté pour permettre la poursuite d'étude en master de la très grande majorité des étudiants. Cinq ans après la réforme du premier cycle des études en *Sciences maïeutiques*, l'intégration universitaire n'est pas visible. Elle permettrait d'optimiser la mutualisation et l'acquisition de compétences complémentaires seraient à améliorer. L'implication des gynécologues-obstétriciens dans le pilotage et l'enseignement serait à augmenter.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
GRADE DE LICENCE Diplôme d'Etat de Sage-Femme

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LG180013473-018871-RT-1**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du directeur de l'UFR de Médecine à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le Directeur, les responsables de formation et moi-même tenons à vous signaler que nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN